

Fin du saut d'index : à quand les nouvelles indexations ?

1. Un saut d'index introduit par le gouvernement Michel

Lors de son installation, le gouvernement Michel avait décidé d'imposer un saut d'index de 2 %, sous prétexte d'améliorer la compétitivité des entreprises belges. Il ne pouvait être compensé d'aucune manière, ce qui implique qu'il représente une perte de 2 % sur les salaires, les allocations et les pensions.

Depuis le 1er avril 2015, le saut d'index est entré en vigueur. Concrètement, cela signifie que depuis cet instant un indice de référence est d'application. Il est égal à l'indice santé lissé normal, à savoir non bloqué, multiplié par 0,98 ($100,66 \times 0,98 = 98,65$). Il est prévu que le blocage du mécanisme d'indexation sera levé dès que l'indice de référence dépassera l'indice santé lissé bloqué, donc dès que l'indice de référence de 98,65 sera supérieur à 100,66. À partir de ce moment-là, des nouvelles indexations pourront être opérées, en fonction du secteur, car tous les secteurs ne les appliquent pas au même moment.

2. La fin du saut d'index

En avril 2016, par rapport à avril 2015, les prix ont progressé de 2,04 % dans notre pays. Il s'agit de l'impact des mesures récentes décidées par le gouvernement fédéral et par les exécutifs régionaux. Les principales hausses de prix concernent l'électricité avec la TVA qui est passée de 6 % à 21 %. La Flandre a fait exploser les factures avec sa « Turteltaks », ce qui a induit une hausse de 36,7 %. Ajoutons à cela l'augmentation du minerval d'inscription dans les établissements d'enseignement supérieur, également en Flandre, des accises sur l'alcool, le tabac ... et d'autres mesures encore.

En raison de la forte inflation au cours de ces derniers mois, **l'indice de référence d'avril 2016 (100,93) a dépassé l'indice de santé lissé bloqué 100,66 : la fin du saut d'index a donc eu lieu**, ce qui signifie que les salaires des travailleurs pourront à nouveau augmenter à partir du mois de mai. Ils seront adaptés au coût de la vie, ce qui s'avère très nécessaire en vue de maintenir le pouvoir d'achat des travailleurs et des allocataires sociaux.

Toutefois, tout le monde ne sera pas concerné **au même moment et dans la même mesure : cela dépend du mécanisme d'indexation convenu au niveau sectoriel**. Nous avons réalisé un aperçu pour les secteurs principaux.

3. Les prévisions, secteur par secteur

Le tableau ci-dessous donne un aperçu des pourcentages d'indexation qui pourront être appliqués dans les mois à venir, en fonction de la commission paritaire. Dans certains secteurs, l'indexation a lieu à des moments fixes, chaque année au 1er janvier par exemple. Il existe aussi des indexations à pourcentage fixe, par exemple 1 % ou 2 % à la fois : dès que ce pourcentage est atteint, les salaires seront indexés.

Attention, il s'agit de prévisions du Bureau fédéral du Plan. Dans les secteurs qui indexent à un moment fixe, le pourcentage définitif pourra encore évoluer et pour ceux qui indexent à un pourcentage fixe, le mois lors duquel l'indexation aura lieu pourra éventuellement différer de celui qui a été prédit.

PC	Naam	Percentage	Tijdstip
100	Auxiliaire pour ouvriers	2 %	Jun 2016
104	Industrie sidérurgique	2 %	Mai 2016
105	Métaux non-ferreux	0,27 %	Mai 2016
111	Industrie métallique	0,53 %	Juillet 2016
116	Industrie chimique	2 %	Jun 2017
118	Industrie alimentaire	0,70 %	Janvier 2017
120	Industrie textile	2 %	Juillet 2016
121	Nettoyage	0,45 %	Juillet 2016
124	Construction	0,32 %	Juillet 2016
126	Bois	0,45 %	Juillet 2016
140.01.01	Autocars	0,50 %	Octobre 2016
140.01.02&03	Autobus	2 %	Juillet 2016
140.03	Transport	0,77 %	Janvier 2017
144-145	Agriculture & Horticulture	0,70 %	Janvier 2017
200	Auxiliaire pour employés	0,74 %	Janvier 2017
201	Commerce de détail	2 %	Avril 2017
202	Commerce de détail alimentaire	1 %	Février 2017
207	Employés de la chimie	2 %	Jun 2017
209	Employés du métal	0,53 %	Juillet 2016
210	Employés de la sidérurgie	2 %	Mai 2016
216	Employés occupés chez les notaires	0,07 %	Mai 2016
221-222	Employés de l'industrie papetière	0,45 %	Juillet 2016
224	Employés des métaux non-ferreux	0,27 %	Mai 2016
226	Employés du commerce international, du transport et de la logistique	1,4 %	Avril 2017
301	Ports	1,6 %	Mai 2017
302	Horeca	0,70 %	Janvier 2017
308-309-310	Secteur financier	0,268 %	Mai 2016
330	Non-marchand	2 %	Juli 2016

Remarque : nous avons des certitudes par rapport aux données « en caractère gras » ; tout ce qui est indiqué « en italique » concerne une estimation basée sur les prévisions du Bureau fédéral du Plan. **Au plus le moment de l'indexation est éloigné, au plus il sera probable que la donnée indiquée ne corresponde pas à la réalité.**

Votre Liberté Votre Voix

